VACCINATION 1 MAI 2021

Vaccination à la maison de santé de Chatillon-st-jean

le samedi 1 MAI 2021 de 9h30 à 16h30

Rendez-vous sur Keldoc.com et à la mairie d'EYMEUX (à partir de 55 ANS)

(Covid 19 vaccination/DROME/Chatillon st jean)

MAIRIE

Mairie d'Eymeux
30 Place du Souvenir
26 730 Eymeux
04 75 48 82 33
mairie.eymeux@wanadoo.fr
www.eymeux.fr

Horaires d'ouverture
lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h00.
samedi, de 8h45 à 11h30

Permanence des élus
Vendredi de 14h à 17h
(sur rendez-vous)
Samedi de 9h à 11h30

Numéros utiles

Ecole de l'Ecancière
04 75 48 86 23

Ecole d'Eymeux
04 75 48 83 74

Garderie
04 28 70 94 72

Déchèterie de l'Ecancière
04 75 81 30 30

Le Mot du Maire

Chères Eymeusiennes, chers Eymeusiens

Une année s'est écoulée depuis que nous avons pris nos fonctions le 30 Mai 2020.
Toujours marquée par la crise sanitaire, notre vie locale est diminuée. En effet le plus difficile dans cette période est de ne pas pouvoir vous rencontrer au sein de nos diverses associations mais aussi lors des manifestations qui ont toutes été annulées pour le moment.
La campagne de vaccination s'accélère, mais certaines personnes rencontrent toujours des difficultés à obtenir un rendez-vous. Pour cela chaque eymeusien souhaitant se faire vacciner, dont l'âge est supérieur à 69 ans, est prié de se faire connaitre auprès de nos services afin que nous puissions les accompagner de façon personnalisée dans ces démarches.
D'autre part, nous restons toujours disponibles sur rendez-vous afin de vous rencontrer. Par ailleurs, il est indispensable de vous rapprocher de la mairie lors de vos différents projets d'urbanisme afin que nous puissions vous accompagner au mieux dans les règles du Plan Local d'Urbanisme.
Nous travaillons afin de mettre en œuvre différentes actions pour notre commune. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier les finances communales qui nous rappellent toujours à plus de sagesse…Le budget 2021 vous sera présenté lors du prochain bulletin municipal
Soyez patient, prenez soin de vous et de vos proches

Fabrice BAR

AGENDA

Conseil Municipal à Huis Clos

26 avril

APE – Vente de plat à emporter – Joues de Porc en sauce

8 mai

Fête de la musique sur le parvis de l'église

25 juin

Vie communale

Installation d'un nouveau défibrillateur sur l'Ecancière

À la suite du nouveau décret, les collectivités sont tenues d'équiper tous les ERP (établissement recevant du public) d'un défibrillateur.

L'école maternelle étant classée, par la commission de sécurité de la préfecture de la Drôme, en catégorie 4, nous avons dû l'équiper au 1er janvier 2021.

Un plan de financement a été mis en place entre la Commune d'Eymeux, de Jaillans et du Syndicat Intercommunal pour l'achat de ce défibrillateur.

Il est installé sur le mur extérieur de l'école afin que tous les habitants puissent en avoir l'accès.

Modalités inscription école maternelle et primaire pour 2021/2022

Nous vous prions de trouver ci-après les modalités d'inscription concernant l'école primaire d'Eymeux et l'école maternelle de l'Ecancière pour la rentrée de 2021 - 2022

EYMEUX SE BOUGE

Promouvoir toute action permettant de créer et d'accompagner des projets solidaires de résilience locale.
Pour un futur positif !

DE NOUVEAUX PROJETS EN PRÉPARATION

A la recherche de personnes intéressées pour participer à la création de nouveaux projets.

CAFÉ ASSOCIATIF

Nous avons pour ambition de créer un lieu de partage et de culture accessible à tous où chacun pourrait se sentir bien, dans une ambiance conviviale et chaleureuse! Une équipe est en cours de constitution. Il est encore temps de nous contacter si vous êtes intéressé(e)s.
Une réunion sera programmée quand les jours seront meilleurs et que la situation nous le permettra.

2EME POULAILLER COLLECTIF

Le premier poulailler collectif est complet.
Cependant, une famille voudrait créer un deuxième poulailler ! Des poules, des oeufs frais, ça vous dit? Contactez- nous

JARDIN PARTAGÉ

3 familles se sont manifestées avec la volonté de créer un jardin partagé! Dans le but d'apprendre, partager et échanger de manière conviviale. Nous recherchons également des personnes intéressées par ce projet

Pour nous contacter :
EYMEUXSEBOUGE@GMAIL.COM

En raison du Covid19, nous vous informons que tous les événements à venir sont susceptibles d'être reportés voir annulés.

L'APE 1.2.3 SOLEIL organise le

Samedi 08 MAI 2021

une vente à emporter de **Joues de Porc en sauce**

*photo non contractuelle

La vente à emporter se déroulera au **stade de 11h à 13h.**

Une pré commande sera obligatoire pour vous satisfaire au mieux.

Réservation possible **jusqu'au 30 Avril**

au prix de : **9.50 €**

N'hésitez pas à en parler autour de vous afin que tout le monde puisse en profiter

Un grand merci par avance pour nos enfants

Le bureau de l'APE

Mail : ape123soleileymeux@gmail.com

Coupon réponse à retourner au plus tard le Vendredi 30 Avril

Nom et prénom : .....
Contact (mail ou téléphone).....
Nombre de parts : ..... X 9.50 € =..... €
Règlement à déposer dans la boîte aux lettres APE (devant l'école) : chèque ou espèces

INSCRIPTIONS à l'école maternelle de L'Ecancière

année scolaire 2021 – 2022

POUR LES PETITES SECTIONS (enfants nés en 2018)
et LES ENFANTS DE MOYENNE SECTION NON SCOLARISES

auront lieu à partir du Lundi 29 mars 2021

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas assurer les inscriptions à l'école comme nous le faisons habituellement. Dans le courant du mois de juin, la Directrice organisera dans la mesure du possible une ou des réunions d'information en extérieur pour les futurs élèves et leur famille.

Pour inscrire votre enfant à l'école

1) *Prenez contact avec la **Mairie de votre commune** pour demander un **certificat d'inscription** – votre **livret de famille** vous sera demandé.*

2) *Afin de procéder à l'admission de votre enfant au sein de l'**école**, vous devez compléter la **Fiche Individuelle Inscription Admissibilité** que la commune vous fournira.*
*Cette Fiche devra être transmise à l'école par mail ou par voie postale (coordonnées de l'école sur la fiche) accompagnée du **certificat d'inscription**, d'une **copie du livret de famille** et du **carnet de santé** de votre enfant (vaccins).*

Dès que je serai en mesure de caler des dates de réunion, je vous en informerai par mail.
Dans l'attente de vous rencontrer, si vous vous posez des questions,
contactez-moi par mail (ce.0261217g@ac-grenoble.fr) en me laissant vos coordonnées.
Nathalie Koussens - Directrice

Inscriptions à l'école élémentaire d'Eymeux
Année scolaire 2021/2022

Les inscriptions des élèves en classe de Grande Section à l'école d'Eymeux se dérouleront :

du lundi 26 avril 2021 au vendredi 11 juin 2021.

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas assurer les inscriptions à l'école comme nous le faisons habituellement.

Pour inscrire votre enfant à l'école :

1) Prenez contact avec la Mairie de votre commune pour demander un **certificat d'inscription** – votre **livret de famille** vous sera demandé.

2) Afin de procéder à l'admission de votre enfant au sein de l'école, vous devez compléter la **Fiche Individuelle Inscription Admissibilité** que la commune vous fournira.
Cette fiche devra être transmise à l'école par mail ou par voie postale (coordonnées de l'école sur la fiche) accompagnée du **certificat d'inscription**, d'une **copie du livret de famille** et du **carnet de santé** de votre enfant (vaccins).

Dans l'attente de vous rencontrer, si vous vous posez des questions, vous pouvez me contacter par mail (ce.0260238t@ac-grenoble.fr) en me laissant vos coordonnées (nom de famille + nom de l'enfant si différent du votre)

Mme Garbarino, directrice de l'école d'Eymeux

Déclaration des impôts

La période de déclaration d'impôts de l'année 2020 a débuté depuis le jeudi 8 Avril 2021. Vous pourrez alors effectuer votre déclaration papier jusqu'au Jeudi 20 Mai 2021, ou votre déclaration en ligne jusqu'au Mardi 1er Juin 2021 via le site impôts.gouv.fr

Nous tenons aussi à préciser qu'il est très important et obligatoire de remplir cette déclaration même si vous n'êtes pas imposable. En effet, en fonction de votre situation vous pouvez prétendre à des droits et/ou des aides. Ainsi le chèque énergie est envoyé automatiquement par voie postale aux ayants droits suite à la déclaration de revenu.

La mairie met également à votre disposition le matériel informatique (connexion WIFI et ordinateurs) pour faciliter vos démarches administratives si besoin. Ce service est mis en place le Jeudi après-midi et uniquement sous prise de rendez-vous.

RAPPEL sur l'URBANISME

Tous travaux doit faire l'objet soit d'une Déclaration Préalable, soit d'un Permis de Construire (voir modalité ci-dessous)

Afin de savoir quelle démarche doit être réalisée pour la conception de vos travaux, merci de vous rapprocher de la mairie.

*** DECLARATION PREALABLE :**

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.
Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance.

Travaux concernés

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :
· construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
· agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
· transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
· modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
· changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux

vendredi 22 janvier, en mairie par Dominique Ruault, président, Corinne Jarousse, past-présidente et porteuse du projet ainsi que Danièle Rochas, membre, en présence des élus, du club des Blés d'or, représenté par Christine Pichot, secrétaire et marie Chantal Garcia, trésorière, Sophie et Eva, les deux contrats service civique qui prêteront main-forte à l'opération.
Toujours prêt à servir, c'est la devise des Lions, le club de Valence Romans Horizons a mis en œuvre une action unique en France, en proposant d'aller chercher sur leur lieu de travail les salariés volontaires, pour un don de plaquettes et les conduire à l'Etablissement Français du sang. Leur prochaine action consistera en une collecte de denrées alimentaires pour les étudiants. De leur côté, les responsables du club des Blés d'or sont impatients de pouvoir aider les ainés de la commune pas encore à l'aise avec l'informatique.
En semi-repos, covid oblige, l'association continue tout de même à proposer des activités de plein air, marche et jeu de boules le mardi matin. Grace à Sophie et Eva, le club dispose maintenant d'une page Facebook et d'un site internet.
Dauphiné**

** article tiré du

Vie Associative

Association de parents d'élève 1,2,3 SOLEIL, APE

Mardi 23 Mars, l'association de parents d'élève 1,2,3 SOLEIL a offert aux enfants de l'école des outils de jardinage. En réponse à ce don les élèves de l'école primaire d'Eymeux souhaitaient remercier l'APE en leur adressant ce petit message :

"Nous, les élèves de GS, CP et CE1 d'Eymeux, allons jardiner à l'école… Nous allons semer des graines et planter des pommes de terre. L'association des parents d'élèves nous a acheté des outils. Nous transplanterons des fleurs avec des transplantoirs, nous désherberons avec une binette, nous ratisserons avec nos petits râteaux, nous arroserons avec nos petits arrosoirs. Enfin, nous mangerons nos légumes en juin. Merci à l'APE 123 Soleil »

Nouveau commerce sur la commune

Un nouveau commerce arrive prochainement sur notre commune. Le restaurant « *Chez Chris* » ouvre ses portes à partir du 17 Avril 2021 et vous proposera : pâtisseries, snacking, pains, glaces bio…
Il sera ouvert en Avril-Mai-Juin uniquement le week-end
Et tous les jours en Juillet-Août

LES FAURIES D'HOSTUN D532-26730 EYMEUX (En face de la station total, anciennement Dinerland) *Telephone*: 06 15 37 65 07
Site web: www.chezchris26wixsite.com

Le LIONS CLUB offre cinq ordinateurs à la commune

Initier les ainés de la commune qui ne maitrisent pas encore l'outil informatique à la prise en main d'un ordinateur et à la navigation sur Internet était un souhait du maire, Fabrice BAR. Ce sera bientôt chose faite, grâce au Lions Club Valence Romans Horizons.
Ce jeune club, innovant, puisqu'il a été le premier club mixte de la région, a, en effet, eu la générosité d'offrir à la commune cinq ordinateurs. Le don a été officialisé, le

*** PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.
Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

Travaux sur les constructions nouvelles

D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à un permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.
Par exception, sont notamment dispensées d'un permis de construire, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf si elles sont implantées en secteurs sauvegardés ou en site classé :
· les constructions qui créent entre 2 et 20m² de surface hors œuvre brute (SHOB),
· les constructions dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface plancher ou qui ont pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 2m².

Travaux sur les constructions existantes

Les travaux sur constructions existantes sont en principe non soumis à un permis de construire.
Par exception, un permis de construire est notamment exigé pour :
· l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20 m² de SHOB. C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable.
· le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,
· la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

Recours obligatoire à un architecte

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette (SHON) de la future construction dépasse 150 m².

Aucun travaux ne peut débuter avant la réception de l'arrêté de décision adressé par la mairie

Ça s'est passé à Eymeux …

Naissance d'un petit Eymeusien

Le Jeudi 21 Janvier 2021 à 21h 40, un petit Eymeusien est né à son domicile sur notre commune, un événement qui n'était pas arrivé depuis des dizaines d'années.

Les parents Marine CHIFFLET, gestionnaire de sinistre et Stéphane TAVARES DOS SANTOS, opérateur électro érosion sur fil ainsi que leur premier enfant Hugo TAVARES DOS SANTOS, sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils et petit frère Sandro TAVARES DOS SANTOS.

Félicitations à cette famille qui s'agrandit !
Nous souhaitons la bienvenue à ce petit être

Remise Médaille FNACA

La FNACA, (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), intercommunale des Monts du matin a organisé le samedi 19 Mars 2021 sur la commune d'Hostun une cérémonie à l'occasion du 59ème anniversaire du cessez-feu proclamé sur l'ensemble du territoire algérien. Les maires de la commune d'Hostun, de la Beaume d'Hostun, de Beauregard-Baret et d'Eymeux étaient présents pour cette cérémonie.
A cette occasion Monsieur BAR Fabrice, maire de la commune d'Eymeux a remis une médaille à Monsieur MATHIEU Yves.

De nouveaux jeux à l'écoles

À la suite d'une réunion organisée par la mairie avec le corps enseignant ainsi que les élèves délégués, une demande de nouveaux jeux a été formulée par les enfants.
En effet, ces derniers souhaitaient avoir plus de matériel pour s'amuser pendant les récréations.

La mairie a donc offert aux enfants dès la rentrée des vacances de Février divers jeux tel que des cerceaux, des ballons sauteurs ou encore des échasses.

Les remerciements qui ont suivi, ont été fort appréciés

Une nouvelle bibliothèque

La bibliothèque de l'école primaire a été remise en état par nos deux services civiques, Eva et Sophie. Pour cette occasion, la mairie a financé l'achat de quatre bacs à albums supplémentaires. Les élèves de l'école Bernard Piras, peuvent désormais profiter d'une bibliothèque spacieuse, colorée et conviviale.

A terme, nos deux services civiques souhaiteraient ouvrir la bibliothèque aux enfants pendant la pause méridienne et ainsi leur proposer un moment au calme, accompagné de découvertes littéraires.